

LISTE TARIFAIRE DU CANADA

Numéro	Désignation des articles	Colonne I		Colonne II
		Catégorie d'échelonnement	Taux de base	Taux de base
94.04	Sommiers; articles de literie et articles similaires (matelas, couvre-pieds, édredons, coussins, poufs, oreillers, par exemple) comportant des ressorts ou bien rembourrés ou garnis intérieurement de toutes matières, y compris ceux en caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non.			
9404.10.00	- Sommiers	A	8 %	8 %
	- Matelas :			
9404.21.00	-- En caoutchouc alvéolaire ou en matières plastiques alvéolaires, recouverts ou non	B	10 %	15 %
9404.29.00	-- En autres matières	C	10 %	15 %
9404.30.00	- Sacs de couchage	B	25 %	25 %
9404.90	- Autres			
9404.90.10	--- Enveloppes extérieures uniquement en coton	C	22.5 %	22.5 %
9404.90.20	--- Oreillers, coussins et articles semblables, en coton; couvre-pieds, édredons et articles semblables, en matières textiles contenant moins de 85 % en poids de soie ou de déchets de soie	C	25 %	-
9404.90.90	--- Autres	C	25 %	25 %
94.05	Appareils d'éclairage (y compris les projecteurs) et leurs parties, non dénommés ni compris ailleurs; lampes-réclames, enseignes lumineuses, plaques indicatrices lumineuses et articles similaires, possédant une source d'éclairage fixée à demeure, et leurs parties non dénommées ni comprises ailleurs.			
9405.10.00	- Lustres et autres appareils d'éclairage électriques à suspendre ou à fixer au plafond ou au mur, à l'exclusion de ceux des types utilisés pour l'éclairage des espaces ou voies publiques	B	7.5 %	11.3 %
9405.20.00	- Lampes de chevet, lampes de bureau et lampadaires d'intérieur, électriques	C	7.5 %	11.3 %
9405.30.00	- Guirlandes électriques des types utilisés pour les arbres de Noël	B	7.5 %	7.5 %
9405.40	- Autres appareils d'éclairage électriques			
9405.40.10	--- Projecteurs pour cinéma ou théâtre	A	En fr.	4.6 %
9405.40.90	--- Autres	C	7.5 %	11.3 %
9405.50	- Appareils d'éclairage non électriques			
9405.50.10	--- Chandeliers et candélabres	C	6.5 %	6.5 %